

VIVRE A BOURDEILLES

Le samedi 23 mai 2020 une nouvelle équipe municipale a pris ses fonctions au sein de la commune de Bourdeilles. C'est dans la salle des fêtes avec tous les gestes barrières qui s'imposent que les conseillers municipaux ont élus à l'unanimité le maire et ses adjoints.

Notre nouvelle municipalité se compose ainsi

Le maire : Nicolas DUSSUTOUR

La 1^{ère} adjointe en charge de la vie scolaire :

Annie DARDAILLER

Le 2^{ème} adjoint en charge des services techniques :

Francis REVIDAT

Le 3^{ème} adjoint en charge de la communication :

Fabrice SIMON



Les nouveaux conseillers municipaux

Céline BIARD	Jeunesse
Bastien BOUFFIER	Sports
Damien CHARLES	Activités de loisirs et nature
Régis CHARRIER	Vie associative
Sandrine DAMIEN GALIBERT	Tourisme et culture
Valérie ETIEN	Valorisation du patrimoine

Adrien FOUCHIER	Lien social et citoyen
Claude JAN	Habitat et cadre de vie
Sylvie LEGER	Ecologie et développement durable
Alain MOREL	Mobilité et transports
Romain SUDRET	Développement local

Délégués à la Communauté de communes

Nicolas Dussutour, Annie Dardailler

Les animations de l'été

Dans un principe de précaution sanitaire, les festivités estivales habituelles n'auront pas toutes lieu. Cependant, le **Comité des fêtes** et l'association **Pampaligossa** ont invité des artistes bourdeillais à exposer leurs œuvres :

- 🌐 4 sculptures de Marco diMétal sur le pont médiéval,
- 🌐 une installation sur la Dronne de Betty Arab et Laurence Verger.

❖ **Les marchés nocturnes sont organisés du 22 juillet au 19 août.**

Ils respecteront le protocole sanitaire en vigueur, validé par la Préfecture de la Dordogne.

❖ **Le dimanche 02 août une brocante-vide grenier aura lieu aux Promenades.**

Ces actions construites en collaboration avec les associations ont pour objectif d'agrémenter votre quotidien mais également de rendre Bourdeilles plus attractif pour permettre aux acteurs économiques de rattraper le manque à gagner dû au confinement. En ce sens le conseil municipal a délibéré afin d'exonérer de droit de place en 2020 les commerces utilisant le domaine public à des fins commerciales.



EDITO



Chères bourdeillaises, chers bourdeillais,

Le 15 mars 2020, vous avez choisi, à la majorité, d'élire les 15 candidats de la liste « Un Nouvel Élan pour Bourdeilles ». En leurs noms je vous en remercie et vous témoigne toute la motivation de cette équipe à travailler pour le développement et le bien de la commune.

Ce mandat a débuté dans un contexte inédit. En effet, le 17 mars, face à la propagation de l'épidémie, le confinement a été décrété, il a duré 55 jours. Durant cette période, comme partout en France et de nombreux pays voisins, Bourdeilles s'est endormi, un hivernage au début du printemps. 55 jours où « Restez chez vous » fut le mot d'ordre et il a été respecté. Cet effort collectif a permis de préserver la population bourdeillaise de toute contagion.

De ce fait, le nouveau conseil municipal n'a pas pu se réunir pour effectuer l'élection du maire et des adjoints. C'est donc l'ancien conseil qui a dû prolonger sa mandature et gérer ce début de crise sanitaire.

A ce titre, je tiens à remercier mon prédécesseur Olivier Chabreyrou qui a assuré l'administration de la collectivité durant cette période tout en m'associant aux prises de décisions. Ceci afin d'assurer la continuité républicaine avec les nouveaux élus.

Puis, le 11 mai, l'école a pu rouvrir sous condition d'un protocole sanitaire strict. Je souhaite saluer les enseignants et le personnel municipal pour le travail de collaboration efficace et rapide qui a permis à un effectif réduit d'enfants de retrouver le chemin de l'école et à leurs parents celui du travail.

Ce déconfinement a également été accompagné par la mobilisation d'une vingtaine de bénévoles. Ils ont confectionné 2.000 masques barrières qui ont pu vous être proposés et distribués. Merci à eux, cet élan de solidarité prouve que nous sommes capables d'œuvrer tous ensemble au bien commun et au bien-être de chacun.

Enfin le 23 mai, le nouveau conseil municipal a été autorisé à se réunir afin d'élire le maire et ses adjoints, il a également défini des commissions thématiques qui ont pour rôle de travailler sur le projet qui vous a été proposé aux élections municipales.

La situation historique que nous vivons nous oblige donc à composer au fil de l'évolution de la crise sanitaire tout en se projetant dans la faisabilité des projets et la mise en œuvre d'une politique locale pour Bourdeilles, pour les habitants et avec les habitants.

Le premier numéro de votre nouveau bulletin municipal « Vivre à Bourdeilles » propose un focus sur les principaux projets et actions engagés en 2020 : présentation de la nouvelle municipalité, aménagements des berges de la Dronne, événements de l'été, travaux menés à l'école, activités associatives, cours de musique, fleurissement du bourg, nouveau site internet, histoire locale, ...

La vie reprend donc son cours mais de manière différente, je terminerai ainsi par un appel à la responsabilité de chacun d'entre nous à ne pas relâcher son attention dans les gestes sanitaires du quotidien. Continuons nos efforts afin de protéger nos aînés et les personnes les plus vulnérables, population la plus exposée aux risques liés à la contraction de ce virus.

Sincèrement.

Nicolas Dussutour

DU NOUVEAU DANS NOTRE COMMUNE

Profiter des bords de Dronne

Au mois de juin, le projet d'aménagement des berges de la Dronne porté par le Syndicat d'Initiative a pu être réalisé. Ce projet a été retenu et financé dans le cadre du budget participatif de Département de la Dordogne. Il a très rapidement rencontré un grand succès.



Cette idée émane de résidents de l'EHPAD et de leurs familles, de personnes âgées et de jeunes parents du village de Bourdeilles. Ce parcours est implanté sur le domaine municipal.

Il permet aux personnes à mobilité réduite, parents avec poussette, personnes marchant difficilement et promeneurs d'avoir accès tout au long de l'année à ce site remarquable. L'aménagement est réalisé en caillebotis bois (acacia et douglas), il est agrémenté de bancs et tables de pique-nique pour permettre à tous de faire une halte.

Cette portion entièrement piétonne relie l'EHPAD et le Foyer pour personnes handicapées à la Maison des services (mairie, agence postale, médiathèque).

Dans une seconde étape nous imaginons un panneau de sensibilisation au milieu aquatique et à l'environnement, il viendra compléter le parcours.

Le mobilier urbain (bancs et tables) et l'entretien de l'équipement sont pris en charge par la commune.

Des fleurs à Bourdeilles

Lors de nos rencontres avec les Bourdeillais nous avons constaté leur vif intérêt pour le fleurissement du village et leur volonté d'y participer. C'était aussi une envie de l'équipe municipale. Cependant cela demande de l'organisation et des moyens. Nous visons les premiers fleurissements pour le printemps 2021.

Les moyens seront engagés dès le 1er septembre avec **l'embauche d'une personne affectée aux services municipaux** en contrat aidé à 20 h semaine. Sa principale mission sera le fleurissement de Bourdeilles, son organisation, sa réalisation avec la participation des habitants volontaires sur nos lieux de vie et nos zones touristiques.

Jardinière, terre végétale, terreau et compost, serre et semis, mise en place dans le village, relations avec les habitants seront ses principales préoccupations. Nous aurons besoin de vous pour le choix des floraisons, la recherche des graines, bulbes boutures etc. afin d'éviter le tout géranium, pour l'implantation des jardinières et aussi pour leur conception.

Votre proximité avec ces plantations permettra un entretien léger, un arrosage adapté et une alerte pour un entretien plus conséquent ou un éventuel remplacement.

Alors rendez-vous à l'automne !

Une **grainothèque** est disponible à la médiathèque pour que vous puissiez participer vous aussi au fleurissement !



NOS SERVICES POUR LES BOURDEILLAIS.E.S



L'école de Bourdeilles

Elle fonctionne en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) avec l'école de Paussac. En septembre, comme l'année scolaire précédente, le groupe scolaire de Bourdeilles comportera 3 classes, celui de Paussac conservera ses 2 classes.

L'équipe enseignante du RPI Bourdeilles-Paussac a décidé la répartition pédagogique suivante :

- Paussac : 40 enfants se répartissent en Petite Section, Grande Section et CP (Cours Préparatoire)
- Bourdeilles : 64 enfants se répartissent en Moyenne Section, CE1, CE2 (Cours Élémentaire 1^{ère} ou 2^{ème} année) et CM1, CM2 (Cours Moyen 1^{ère} ou 2^{ème} année)

Pour accueillir dans de bonnes conditions les enfants du cours élémentaire, la municipalité fait agrandir la classe actuelle, trop exigüe, en y accolant des algécos qui nous ont été donnés par le département. Cet agrandissement, beaucoup moins onéreux qu'un agrandissement en dur, est réalisé à titre provisoire, les effectifs risquant de baisser dès l'année 2021/2022.

Les travaux ont débuté dès la fin de l'année scolaire et seront achevés pour la rentrée scolaire le 1^{er} septembre 2020.

Le sport reprend son souffle

L'équipe municipale a sollicité le Tennis Club Bourdeilles ainsi que l'école de football des villages voisins afin de proposer aux enfants de l'école communale Angèle Laurier une journée d'initiation à ces deux sports début septembre à la plaine des loisirs de Bourdeilles.

Tennis : dès septembre, les adultes et les enfants, entraînements les mercredis sur les courts Paul Jacqmin et Roger Chevalier. En complément, les bénévoles du club proposeront des cours pour les enfants les samedis matin. Information : Christophe Gallien 06 71 10 66 12.

Vous pouvez toujours, si vous le souhaitez, réserver les courts de tennis à l'épicerie Mini prix 9.

Football : le stade Maurice Dussoutour aura le plaisir d'accueillir une des équipes de l'entente « Jeunesse Beauronne et Dronne » en semaine pour les entraînements pour les rencontres du week-end. Information pour les entraînements de votre enfant : Xavier Mortassagne 06 43 07 94 10.

N'oubliez pas que chez les enfants, en plus du développement psychomoteur, la pratique du sport est un formidable vecteur de sociabilité. Elle fait découvrir l'esprit d'équipe, le respect des règles et des autres, la confiance en soi, l'accélération de la prise de décision et la concentration.

N'hésitez pas à inscrire vos enfants !



Inscription scolaire

Pour une nouvelle inscription dans le RPI, vous devez vous rendre à la mairie de la commune concernée par la classe de votre enfant avec un justificatif de domicile et votre livret de famille.

- Mairie de Bourdeilles : du lundi au vendredi de 9h à 12h - 05 53 03 73 13
- Maire de Paussac : du mardi au samedi de 9h à 12h - 05 53 04 54 82

Le secrétariat informera l'école de l'inscription de votre enfant. Vous pourrez joindre l'équipe enseignante à partir du lundi 31 août : 05 53 03 74 90 (Bourdeilles) 05 53 73 83 73 (Paussac)

Les documents pour les inscriptions à la cantine et à l'accueil périscolaire vous seront fournis à la rentrée. Pour les inscriptions au transport scolaire entre Paussac et Bourdeilles, la mairie de Paussac vous donnera les indications à suivre.

Pôle Santé

A côté de la salle des fêtes
Le Parc 24310 BOURDEILLES

Le cabinet médical

Consultations sans rendez-vous

📍 Dr Frédéric DELRIEUX 06 83 06 63 38
Mercredi 14h-16h

📍 Dr Didier Roussel 05 53 13 32 56
Médecine générale et maladies allergiques
Mercredi 9h30-12h30 - Jeudi 14h30-19h
Vendredi 9h30-12h - Samedi 9h30-12h

Le cabinet infirmier

- 📍 Isabelle LABRUGERE
- 📍 Stéphane CONSTANCEAU
- 📍 Céline GOSSET

Soins à domicile

Soins au cabinet sur rendez-vous

Tel : 05 53 03 98 82

DES SUJETS QUI NOUS PREOCCUPENT

Notre piscine sera-t-elle sauvée ?

Depuis 2018, la piscine de Bourdeilles est fermée sur décision de la Communauté de Communes Dronne et Belle, ainsi que la piscine de Champagnac de Bélair. Un « Collectif de défense des piscines communautaires » s'est créé dès 2018 pour demander leur réouverture.

La Communauté de Communes a mandaté un cabinet d'études pour lister les réparations et mises aux normes nécessaires à leur réouverture. Une réunion est prévue fin juillet 2020.

La municipalité et le Collectif vont travailler en coordination pour obtenir satisfaction.

Durant l'hiver, les portes du local ont été fracturées et l'intérieur a été vandalisé. De telles actions ne facilitent pas notre démarche.

Juillet 2020, le bassin de la piscine de Bourdeilles a été vidé et nettoyé. Il sera rempli et l'eau devrait être traitée pour éviter la propagation des moustiques tigres.



Réouverture de l'Office de Tourisme

Depuis le 22 juillet, l'Office de Tourisme situé Place de la mairie a ré-ouvert. Il est tenu par un agent intercommunal trois matinées par semaine. Egalement ouvert tous les après-midi grâce à l'implication de bénévoles rattachés à l'association Syndicat d'Initiative de Bourdeilles.

De la musique pour tous à Bourdeilles

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne (CRDD) s'associe à la ville de Bourdeilles pour vous proposer de nouvelles activités musicales !

L'an dernier, vous avez pu découvrir les cours d'éveil musical à destination des 5-7 ans. A la rentrée, viendront s'ajouter 3 autres ateliers accessibles à tous. Petits et grands vont pouvoir s'initier à la musique et au chant.

Eveil musical

Le jeudi de 17h à 17h45

Pour les 5-7ans : découverte des instruments et de la musique par des jeux rythmiques et vocaux ainsi que des comptines. Cette pratique est basée sur l'oralité et l'expression corporelle.

Initiation à la formation musicale

Le jeudi à partir de 17h45

Pour les enfants à partir de 7 ans et pour les plus grands, l'initiation à la formation musicale vient compléter la pratique instrumentale. Elle permet de comprendre plus en détail le fonctionnement de la musique. L'enseignement débute par une approche basée sur l'oralité, la rythmique corporelle et le jeu. L'écoute, le chant et le « jouer ensemble » sont les fondements de cet apprentissage en lien étroit avec l'enseignement instrumental.

Ateliers musiques actuelles amplifiées

Pour toutes et tous : ces ateliers proposent une pratique du jeu en groupe. Adressés en particulier aux batteurs, claviers, chanteurs, bassistes et guitaristes électriques, ils accueillent tout autre instrument.

Chorale tout public et inter-générationnelle

Pour toutes et tous : Vous aimez chanter, vous avez envie de faire partie d'un groupe ? Alors, venez rejoindre la nouvelle chorale intergénérationnelle. Le répertoire abordera du chant classique, mais aussi des reprises de variété et de jazz.

Rendez-vous en musique et en chanson à la rentrée à Bourdeilles !

Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne
05-53-45-60-50 - www.crddordogne.com



RETOUR SUR NOTRE HISTOIRE

En 1841, une épidémie fait 31 morts à Bourdeilles.¹

Nous sommes en 1841. Bourdeilles et la France vivent sous le règne de Louis-Philippe, « roi des Français » depuis onze ans et pour six ans encore. Comme chaque année l'été s'écoule doucement, au rythme des travaux des champs.

Le docteur Boissat est le maire de Bourdeilles depuis trente-cinq ans (1825). Il est aussi le seul médecin. Vers le 10 juillet, il est appelé au chevet d'un malade et diagnostique sans difficulté un cas de *suette miliaire*² car il sait que des cas ont été signalés dans la région. Le 16 juin, en page 2, *l'Echo de Vésone* rapporte que des cas, d'abord apparus à Cendrieux, ont atteint Mareuil et Nontron. Le 7 juillet, la suette est à Cercles, La Tour-Blanche et Vertaillac. Le 10 juillet, le même journal annonce en première page : « *L'épidémie n'a franchi la Drome (sic) qu'à Saint-Apre [...]. Bourdeilles et Paussac ont été atteints* ».



Affiche lors du retour de la suette en

Le docteur Boissat connaît cette maladie puisqu'elle a déjà sévèrement touché la commune en 1834 et, moins sévèrement, en 1839. Il sait aussi qu'elle peut s'étendre et provoquer de graves dommages. Le 5 août, deux Bourdeillais décèdent : Catherine Meynier et Pierre Dupuis, tous deux cultivateurs. Ils sont les premiers d'une macabre série. Le 9 août, trois nouveaux morts, un le 11, deux le 12... L'hécatombe dure deux mois. Plus d'un sur dix des 1557 habitants d'alors est atteint.

Les villages alentours sont aussi touchés. Valeuil, Lisle (douze morts), Biras (quatorze morts), Montagnier (sept morts), Paussac (onze morts), Château-l'Evêque (quatorze morts) Vieux-Mareuil (onze morts), Trélistac (quarante-quatre morts)³... Périgueux compte jusqu'à soixante-dix décès. C'est une véritable épidémie. L'inquiétude s'installe au village. Toutes les familles sont touchées. Le docteur Boissat est débordé par les soins à prodiguer, d'autant qu'il intervient aussi à Valeuil, à Biras et jusqu'à Paussac. Le 11 août, il demande de l'aide au préfet qui lui répond que Périgueux étant atteint, « [il] ne peut envoyer si loin des médecins ». Le 13 août,

Mazerat, adjoint au maire, réitère la demande et obtient le soutien d'un médecin. La tâche est immense et médecins et aides sont épuisés. Beaucoup de malades meurent « sans avoir reçu le moindre secours »¹. Le 15 août, dans un courrier, Boissat déplore : « *Paussac est toujours sans médecin* ». Il ajoute aussi : « *Nous sommes dépourvus de deux moyens de traitements nécessaires : des sangsues et du sulfate de quinine* ».

Les traitements de l'époque sont en effet rudimentaires et empiriques, d'autant que les causes de la maladie et son mode de propagation sont inconnus. Des rapports préconisent « *du repos, de la diète, de l'air pur, quelques infusions de mauves ou de tilleul* ». Pour les cas les plus graves, on emploie « *le sulfate de quinine ou le pyramidon contre la fièvre* ». La lecture des documents de l'époque laisse apparaître un réel embarras et l'impuissance de la médecine face au fléau. Les traitements le plus variés sont préconisés, allant du « *chlorure de chaux en boisson liquide toutes les trois heures, [...] en lavement, la même quantité deux fois par jour* », ou « *emploi de l'application de 10 à 20 sangsues* » au « *bain de pieds sinapisé jusqu'à mi-jambes* ». Le docteur Brou de Laurière publiera pourtant, à Périgueux en 1843, un ouvrage intitulé : « *Traitement de la suette par le froid et la purgatif* ».

¹ Extrait de l'article plus complet publié dans le n°22 de la revue *Mémoire de la Dordogne* en déc. 2011.

² Ce sont les poussées de fièvre accompagnées de sueurs abondantes et les boutons en forme de grains de mil apparaissant souvent sur la peau, qui auraient valu le nom de « suette miliaire ».

³ *Histoire de l'épidémie de suette miliaire qui a régné en 1841 et 1842 dans le département de la Dordogne*. Dr H. Parrot. Rapport à l'académie de médecine. Paris 1843. (Bib A 336).

Le dévouement est cependant total. Plusieurs médecins (dont le docteur Parrot ; médecin des prisons de Périgueux) iront jusqu'à tenter en vain de s'inoculer la maladie par contact avec les humeurs prélevées sur les boutons apparus sur la peau des malades.

Les causes et origines inconnues de l'épidémie provoquent la panique parmi la population. Fuients ceux qui le peuvent. Les habitants de Périgueux tentent de gagner la campagne. Le préfet indique « *qu'il a fallu employer des soldats de la garnison à creuser les fosses du cimetière [de Périgueux], aucun ouvrier [...] ne voulant se charger de ce soin qu'il croit mortel* ». Il est informé « *de la terreur panique des habitants des campagnes* ».

Bourdeilles connaît l'espoir d'une rémission fin août mais l'épidémie renaît pour quelques jours en septembre, avant de s'éteindre.

De juillet à septembre 1841, le village a dénombré trente et un morts, dont six femmes, dans la force de l'âge (36 ans en moyenne à Bourdeilles), la plupart agriculteurs⁴⁵.

Que savons-nous aujourd'hui de la suette miliaire ?

Apparue au XV^{ème} siècle en Angleterre, on la trouve en Picardie puis en Normandie au XVIII^{ème} siècle sous le nom de « suette picarde ». A Lille en 1991, le docteur Jean-Charles Villert confirme la thèse avancée en 1937 par le docteur Jean Pape : la suette miliaire serait la forme clinique de la *fièvre Q* décrite en Australie par Derrick en 1937 : une maladie infectieuse due à une bactérie qui infecte les ruminants (ovins, caprins surtout, et bovins). L'homme est contaminé en respirant l'air ambiant qui contient la bactérie responsable. Contrairement à ce que l'on croyait en 1841, la maladie ne transmettait donc pas entre individus !

« *La suette aurait pénétré en France par la Picardie avec la laine contaminée (en provenance de pays ayant connu la maladie : Hollande...) et destinée à alimenter de nombreuses filatures dont vivait la région* ». Elle s'est ensuite maintenue et propagée au fil des siècles. Lorsque l'on sait que notre région, et particulièrement Bourdeilles, était contrée de tissage, on peut supposer que les poussières de laine portaient et propageaient la bactérie incriminée.

Les métiers à tisser ont disparu. Devenue la *fièvre Q* la maladie perdure toutefois à l'état endémique en France : plus de vingt cas ont été diagnostiqués en Languedoc et Provence entre 1982 et 1996, dix à vingt cas en Aquitaine, Poitou-Charente, Ile-de-France. Vingt-deux cas ont été diagnostiqués en vallée de Chamonix en 2002. Elle est encore aujourd'hui reconnue comme maladie professionnelle des bouchers, vétérinaires, éleveurs et personnels d'abattoirs.

Mais les antibiotiques ont depuis fait leur apparition...

Guy Latgé

NOMS DES COMMUNES ATTRIBUÉS.	POPULA- TION.	NOMBRE	
		des MALADES.	des DÉCÈS.
Arrondissement de Périgueux.			
Périgueux	12,000	1,400	70
Razac	1,252	260	16
Ligueux	556	85	3
Boulazac	595	60	9
Saint-Astier	2,613	320	18
Bourdeilles	1,537	612	30
Négreondes	990	50	4
Montren	1,116	123	8
Chalagnac	566	13	»
Saint-Pierre-de-Chignac	818	15	»
Léguillac-de-l'Auche	688	183	11
Sainte-Marie-de-Chignac	419	40	3
Change	644	21	1
Saint-Laurent-sur-Manoire	416	50	4
Marsac	485	72	11
Cornille	497	130	8
Chancelade	1,026	110	10
<i>A reporter</i>	26,235	3,574	206

DES CHATS A ADOPTER !

Il a été identifié sur la commune de Bourdeilles un nombre important de chats dits errants.

Afin de limiter la reproduction exponentielle de cette population de chats et en application de l'article L.211-27 du code rural, la mairie en partenariat avec la SPA et l'association SOS Chats Libres (www.soschatslibres.fr) va procéder à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien, vivant en groupe dans les lieux publics de la commune, pour procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L.214-5 du code rural, préalablement à les relâcher dans les mêmes lieux. Un arrêté sera pris dans ce sens.



Si vous souhaitez adopter un chat, un chaton, vous pouvez vous adresser à la mairie. 05 53 03 73 13

⁴ A titre de comparaison, la guerre de 14-18 tuera quarante-cinq jeunes Bourdeillais en quatre ans.

⁵ Pour l'ensemble du département, un rapport de la préfecture (1841) indique : 8 898 cas déclarés et 678 décès.

⁶ *La suette miliaire*. Jean Pape 1961

ON VOIT BOURDEILLES DE LOIN

Un nouveau site Internet pour Bourdeilles

Le développement d'outils de communication est un objectif majeur de l'équipe municipale pour les six prochaines années. Il débute par la mise en ligne en même temps que ce bulletin municipal du nouveau site internet de la mairie : www.bourdeilles.fr



Il vous permettra, en complément de l'affichage municipal, de la page facebook « Mairie de Bourdeilles » et du bulletin municipal de recevoir régulièrement des lettres d'information par internet si vous souhaitez vous y abonner. Beaucoup d'habitants y sont déjà inscrits, si vous ne l'êtes pas encore vous pouvez le faire en ligne ou alors contacter la mairie.

2000 masques Covid 19 à la salle des fêtes pour Bourdeilles

Durant les deux dernières semaines de confinement et en accord avec la gendarmerie, la nouvelle équipe du conseil municipal s'est investi dans la création de masques barrières, avec l'objectif de fournir deux masques à chaque habitant de Bourdeilles.

Le Conseil départemental a fourni gratuitement le tissu pour la fabrication d'une grande partie des masques et la mairie a complété par l'achat de 200€ de tissu supplémentaire. Il a été fabriqué près de 2000 masques, par une vingtaine de bénévoles.

Le respect des mesures de protection (désinfection des locaux chaque soir, espacement des tables de travail avec une seule personne par table, mise à disposition de gel hydroalcoolique, port du masque) a été notre priorité.

Il reste encore des masques que vous pouvez retirer à la mairie lors des permanences des membres du Conseil municipal, les premiers et troisièmes samedis du mois de 10h à 12h.

